



POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE **FACEBOOK** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

Nous avons créé cette page pour vous permettre d'être facilement à l'affût des nouvelles, des événements, des activités et autres renseignements concernant votre municipalité. Elle se veut une vitrine pour les informations d'intérêt public sur les services et les initiatives de la municipalité.

***IMPORTANT** : La page Facebook de la municipalité de Saint-Hilarion ne peut se substituer au service d'urgence 9-1-1 ni comme Service des requêtes et des plaintes.

Pour soumettre une plainte ou une requête, veuillez communiquer directement à la municipalité pendant les heures d'ouverture en composant le 418 489-2995 ou procurez-vous le formulaire sur le site Internet de la municipalité.

Nous sommes heureux de pouvoir échanger facilement avec vous. Vos questions, partages, photos et commentaires sont les bienvenus. La liberté d'expression est une valeur primordiale, mais il est important de l'exercer en respectant les règles destinées à assurer un environnement de discussion respectueux et agréable.

Nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'un espace d'expression destiné aux usagers qui souhaitent faire des revendications envers nos instances politiques ou administratives. En diffusant un commentaire ou en réagissant au contenu sur notre page Facebook, vous acceptez les conditions générales de notre politique d'utilisation.

Vous êtes invité à contribuer à la page de la municipalité de Saint-Hilarion dans la mesure où votre participation n'entre pas en conflit avec les règles édictées ci-après, et ce, afin d'assurer un climat courtois et démocratique ainsi que de maintenir la qualité et la pertinence du contenu publié sur la page. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de supprimer sans préavis tout contenu non pertinent ou contraire aux règles.

GESTION DE LA PAGE

La page de la Municipalité de Saint-Hilarion est administrée par le personnel administratif de la municipalité. Celui-ci veillera à répondre, le plus rapidement possible et au meilleur de ses connaissances, aux interventions et messages publiés sur la page Facebook. Régulièrement surveillée, la page Facebook n'est cependant pas animée 24 heures sur 24. Elle le sera sur les heures d'ouverture du bureau de la municipalité.

Certaines réponses étant aussi tributaires d'une référence auprès de certains services municipaux, un délai de réponse peut survenir.

LES SUJETS QUE L'ON PEUT RETROUVER SUR LA PAGE

La Municipalité de Saint-Hilarion limite volontairement l'information diffusée en balisant les sujets traités afin d'assurer le maintien de l'intérêt des usagers pour la page Facebook.

Vous retrouverez sur notre page :

- ✓ Les informations pratiques :
 - Travaux et modifications sur les axes routiers
 - Services offerts aux citoyens
 - Prévention
- ✓ L'actualité :
 - Les messages d'urgence et de sécurité
 - Le bulletin municipal « L'écho des montagnes »
 - Les activités et les événements publics offerts aux citoyens de St-Hilarion
- ✓ Les sujets qui représentent un intérêt particulier pour les citoyens de la Municipalité.

VOTRE RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité des organisations de fournir le contenu rédactionnel et visuel. La Municipalité n'est cependant pas obligée de diffuser votre information et privilégiera les éléments jugés, selon le contexte, comme les plus pertinents au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Vos commentaires sont les bienvenus, ils devront toutefois être formulés de façon courtoise et respectueuse.

CONTENU RETIRÉ (commentaires, photos, vidéos)

- Tout propos jugé agressif, vulgaire, injurieux, indécent, grossier, obscène, abusif, haineux, sexiste, raciste, homophobe ou irrespectueux à l'endroit de personne ou de groupe de personne ainsi que toute attaque personnelle ou atteinte à la vie privée;
- Tout commentaire ou propos ayant comme objectif la diffamation de personnes ou d'organisations;
- Toute sollicitation publicitaire ou promotionnelle que ce soit pour un produit, un service ou une cause non pertinente;
- Toute promotion ou discréditation d'opinions politiques, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités municipales;
- Toute utilisation excessive ou exclusive de majuscules, ce qui équivaut à des cris suivant le protocole Internet;
- Tout contenu publié sous le couvert d'un surnom ou au nom d'un organisme ou d'une entreprise sans être autorisé est prohibé;
- Tout commentaires ou propos ayant comme objectif de dénigrer la municipalité, les élus, ou les employés;
- Tout envoi de messages à répétition ou toute utilisation des espaces de commentaires pour y faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins politiques, professionnelles ou commerciales.

***Compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la Municipalité de St-Hilarion se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette politique. Elle se réserve également la possibilité, en dernier recours, **de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles** et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

AUCUNE VOCATION POLITIQUE

Cette page, administrée exclusivement par des employés de la Municipalité, n'est en aucun cas une tribune politique. Tous les usagers, citoyens et administrateurs, se doivent de relayer des faits avec neutralité. En aucun cas, cette page ne sert à appuyer ou mousser la candidature d'un candidat ou à communiquer des opinions strictement politiques. La page Facebook **n'est qu'un support de communication** au même titre que le site internet ou le bulletin municipal.

UTILISATION DU CONTENU À DES FINS MUNICIPALES

La Municipalité de Saint-Hilarion se réserve le droit :

- D'utiliser et de publier dans ses outils de communications tout commentaire, nom ou photo publiée sur cette page Facebook. Les photos peuvent être utilisées en totalité ou en partie avec mention des crédits;
- De répondre et commenter les interventions.

***La Municipalité de Saint-Hilarion se réserve le droit de modifier les éléments de sa politique en tout temps et sans préavis.*

Adoptée le 11 septembre 2017